

**TERMES DE REFERENCE (TDR) DU GROUPE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS
(PTF) EN APPUI AU GOUVERNEMENT POUR LE SECTEUR DE LA SANTE
AVRIL 2024**

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pour une meilleure coordination et un alignement des actions des partenaires qui apportent un appui technique et financier au gouvernement du Burkina Faso, un cadre de concertation a été créé et reconnu par l'Etat, pour faciliter les échanges – La Troïka. De la Troïka des PTF au Burkina Faso découle 13 groupes de PTF sectoriels dont le groupe Santé. Avec l'évolution du contexte politique, social et sécuritaire du Burkina Faso, les présents termes de référence sont mis à jour pour en tenir compte.

Le secteur de la santé au Burkina Faso connaît l'appui de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Pour une synergie d'action dans la santé, les PTF se sont organisés autour d'un groupe dénommé Groupe des PTF Santé. Cette organisation des PTF vise à mieux coordonner les actions et apporter un appui au dialogue politique et stratégique sectoriel. Cette plate-forme permet aux PTF i) de rester dans l'esprit de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, ii) de soutenir le dialogue stratégique et technique entre les différents acteurs du système de santé, iii) de rendre effectif l'alignement des intervenants, iv) de soutenir la réalisation du plan national de développement 2021-2025 et notamment le Plan d'action pour la stabilisation et le développement 2022-2025 de la transition, v) de contribuer à la Politique sectorielle Santé (PSS), au plan national de développement sanitaire (PNDS 2021-2030) ainsi qu'au plan de suivi et évaluation.

Les principaux défis du secteur de la santé se résument en l'accès aux services de santé en situation de crise sécuritaire, le financement du secteur, les épidémies (dengues, rougeole, etc.). Les principales stratégies de réponse définies dans le PNDS sont le renforcement du leadership et de la gouvernance pour plus d'efficacité et de redevabilité, le développement de ressources humaines de qualité pour la santé, le renforcement de l'offre des services de santé et de nutrition de qualité et à haut impact pour toute la population (y compris les groupes spécifiques), la promotion d'un mode de vie sain et des comportements favorables à la santé, et l'amélioration de la réponse aux situations d'urgences sanitaires

Les présents termes de référence (TdR) du groupe des PTF santé précisent les objectifs poursuivis, les modalités de fonctionnement dudit groupe, le rôle et les responsabilités spécifiques du Chef de file et du Chef de file adjoint (suppléant). Ces TdR constituent pour les PTF un cadre de référence consensuel, transparent, évolutif et adaptable pour l'action de chacun d'eux au service de la partie nationale. Les TdR du groupe sont dynamiques et seront révisés en fonction de l'évolution du contexte.

On entend par PTF santé, toute entité – bilatérale, multilatérale, institution financière, fondations, ONG Internationale, qui apporte un appui technique, stratégique et/ou financier au secteur de la santé au Burkina Faso à travers le Ministère en charge de la Santé.

2 OBJECTIFS DU GROUPE

2.1 Objectif général :

- Le groupe des PTF du secteur de la santé a été créé en vue de mieux appuyer le gouvernement du Burkina Faso dans ses efforts pour atteindre les objectifs de développement durable à travers le plan national de développement économique et social, le plan d'action pour la stabilisation et

le développement, la Politique Nationale de Santé, les résultats du Plan National de Développement Sanitaire.

2.2 Objectifs spécifiques :

- Améliorer la coordination et la concertation entre les PTF en vue de rendre plus efficiente l'assistance au Burkina Faso dans le domaine de la santé et réduire les doublons ;
- Faciliter le développement d'approches et de positions cohérentes des PTF dans le cadre du dialogue politique et technique avec le gouvernement du Burkina Faso sur les aspects de santé ;
- Promouvoir l'alignement des PTF sur les processus et systèmes nationaux dans le secteur santé ;
- Améliorer l'efficacité des efforts de plaidoyer menés par les PTF dans le domaine de la santé au Burkina Faso ;
- Apporter un appui technique et financier à la conception et à la mise en œuvre des politiques sanitaires ;
- Mutualiser les efforts pour la mise en œuvre de la politique nationale de santé pour une synergie d'action et une redevabilité mutuelle ;
- Appuyer le suivi et l'évaluation conjoints de la performance du secteur de santé, y compris un soutien et préparation des revues sectorielles.

3 FONCTIONNEMENT DU GROUPE

3.1 Qui peut être membre du groupe ?

- Toute entité – bilatérale, multilatérale, institution financière, fondations, ONG Internationale, qui apporte un appui technique, stratégique et/ou financier au secteur de la santé au Burkina Faso à travers le Ministère en charge de la Santé. L'adhésion au groupe est volontaire et sans frais.

3.2 Quelles sont les responsabilités des membres du groupe ?

- Promouvoir le respect des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment la concertation entre les PTF membres du groupe pour identifier les interventions à appuyer en priorité ;
- Harmoniser les investissements en vue de combler les gaps critiques identifiés, éviter les doublons et soutenir le développement d'une réponse globale et durable aux problèmes de santé ;
- Appuyer le gouvernement dans ses efforts de planification, de mobilisation de ressources, de suivi / évaluation pour l'atteinte des résultats des politiques de santé ;
- Aider le ministère en charge de la santé à assumer son leadership dans la coordination des différentes parties prenantes de la santé ;
- Partager régulièrement les informations jugées pertinentes avec les autres partenaires sur leurs interventions dans le secteur y compris la conduite des études, les missions d'identification, d'évaluation, etc ;
- Participer aux concertations pour mieux coordonner les contributions techniques et financières des PTF en vue de (i) réduire les duplications dans les activités soutenues par les PTF, (ii) réduire les gaps critiques identifiés ; et (iii) accroître la complémentarité dans les activités soutenues par les PTF pour mettre en œuvre une réponse globale et durable pour résoudre les problèmes de santé ;
- Initier des actions concertées de plaidoyer en faveur de questions spécifiques concernant la santé au Burkina Faso ;

- Appuyer et participer activement au fonctionnement du groupe des PTF du secteur de la santé et contribuer au renforcement du dialogue sectoriel lors des réunions ou par courrier électronique, à des réflexions et des analyses conjointes sur les politiques, stratégies et programmes nationaux du secteur de Santé et sur les interventions des partenaires ;
- Contribuer activement à l'analyse des documents gouvernementaux ;
- Promouvoir la courtoisie, la transparence, la critique constructive, la responsabilité, le dialogue et le travail comme principes fondamentaux des relations établies dans le groupe des PTF du secteur de la santé.

3.3 Direction du groupe

Le groupe est dirigé par un chef de file et un chef de file suppléant qui devra jouer un rôle central dans le dialogue, la coordination et l'harmonisation entre PTF du secteur de la santé et le Gouvernement du Burkina Faso.

3.3.1 Désignation du chef de file et du chef de file suppléant

- Le Chef de File et suppléant sont désignés par consensus. En cas d'absence de consensus matérialisé, la désignation se fera par vote à la majorité des 2/3 des votants. La désignation se fera sur des cycles de 3 ans minimum (voir tableau en annexe), et sur base de rotation.
- Le chef de file, ainsi que le suppléant, doivent provenir des catégories d'une institution de coopération suivantes : bilatérale ou multilatérale.
- Le chef de file et son suppléant ne peuvent pas provenir de la même catégorie d'institution.
- Les candidats qui veulent être chef de file ou suppléants doivent avoir une présence dans le pays, être activement engagés dans l'appui au secteur de la santé dans le pays et être capables d'assumer ces rôles pour rassembler et coordonner les PTF en santé en vue de soutenir le Plan National de Développement Sanitaire.
- Chaque année lors de la passation entre les chefs de file, le tableau de rotation sera mis à jour.
- La désignation se fera chaque année en décembre et la passation lors de la réunion de janvier.

3.3.2 Durée des mandats

- Les mandats du chef de file et de son suppléant est de 1 an non renouvelable de janvier à décembre.
- En cas d'empêchement temporaire ou définitif du Chef de file, son intérim est assuré par le Chef de file suppléant et ce jusqu'à la fin du mandat restant à courir.
- En cas d'empêchement définitif du Chef de file suppléant il est pourvu à la désignation d'un nouveau Chef de file suppléant selon les modalités prévues ci – dessus.

3.3.3 Rôles et responsabilités du chef de file

- Veiller au bon fonctionnement du groupe en s'assurant de la régularité des réunions du groupe, en facilitant les réunions du groupe et en suivant la mise en œuvre des décisions prises lors des réunions ;
- Veiller à l'élaboration d'un plan de travail du groupe en début de mandat et en assurer sa mise en œuvre et son suivi ;
- Agir comme un facilitateur et un catalyseur pour les autres PTF en relayant les points de vue consensuels dans les cadres de dialogue sectoriel de la santé et rendre compte aux PTF sur les progrès ;
- Encourager les communications et les interactions conjointes entre les PTF et le gouvernement sur les aspects relatifs à la santé ;
- Diffuser toute documentation et études produites et reçues dans le cadre du plan national de développement en vigueur à tous les PTF ;

- Être le porte-parole des membres du groupe au cours des discussions avec le gouvernement dans le cadre défini du dialogue sectoriel ;
- Coordonner l'appui des PTF à la préparation des revues sectorielles au nom des PTF. Cette responsabilité est assumée en étroite collaboration avec le Chef de File Suppléant et les autres PTFs qui apportent leur contribution au processus des revues et au suivi régulier de leurs recommandations ;
- Servir de facilitateur entre les PTF du secteur de la santé et le gouvernement en cas de besoin ;
- Assurer le secrétariat de la coordination du groupe des PTF/Santé.

3.3.4 Rôle et responsabilités du chef de file suppléant

- Assister le chef de file dans l'exercice de ses missions et attributions selon des modalités convenues entre eux ;
- Accompagner le chef de file lors des interactions avec le ministère de la Santé ;
- Exercer la plénitude des attributions et responsabilités habituellement dévolues au Chef de file en son absence ;
- Assurer l'intérim en cas d'empêchement prolongé du chef de file ou si ce dernier est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions.

3.4 Organisation des réunions du groupe

- Le groupe se réunira tous les derniers jeudis du mois sur convocation du chef de file. Cependant en cas de besoin, des réunions extraordinaires pourront être organisées. L'ordre du jour et les autres informations (lieu, mode) de la réunion seront partagés au moins une semaine avant la réunion pour amendement ;
- Les réunions sont organisées en mode présentielle à moins de circonstances particulières où elles seront tenues en mode virtuelle ;
- Le groupe devra définir les axes de travail de l'année en relation avec l'agenda du secteur de la santé au Burkina ;
- Le groupe peut créer en son sein des sous-groupes thématiques ou des comités ad hoc qui pourront travailler sur des sujets d'importance particulière pour les membres. Les rapports, dossiers, compte-rendu issus de ces groupes de travail sont partagés avec l'ensemble des PTF. Les PTF conviennent des modalités de diffusion éventuelle à d'autres personnes et/ou structures non-membres du groupe des PTF. A ce titre 3 groupes sont actuellement créés et sont opérationnels.
 - o Médicaments Essentiels et autres produits de santé
 - o Financement du Secteur de la Santé
 - o Système national d'information sanitaire
- Les membres seront invités à partager par courrier électronique et/ou lors des réunions régulières les informations sur les événements, les programmes, les missions, les études, les résultats des interventions, les projets, etc.
- Les partenaires du gouvernement ou d'autres acteurs du secteur peuvent être invités aux réunions du groupe en cas de besoin pour informer les membres du groupe sur des sujets importants.
- Des rencontres régulières (selon une périodicité arrêtée avec le ministre en charge de la Santé) seront organisées entre le chef de file, et le ministre en charge de la Santé pour partager des informations et suivre les engagements pris.
- Une liste de contact des membres du groupe sera mise à jour régulièrement.
- Un groupe WhatsApp sera créé pour faciliter et renforcer la communication.

- Après chaque réunion du groupe, un compte rendu avec des recommandations sera élaboré par l'équipe de la structure chef de file et partagé avec les membres du groupe dans un délai d'une semaine maximum. Le suivi des actions/recommandations doit être assuré lors de la prochaine réunion.

ANNEXE : Tableau de rotation de 2024 à 2029 (indicatif)

Période* Janvier à décembre	Titulaire	Suppléant
2024	UNICEF	USAID
2025	USAID	UNFPA
2026	UNFPA	BM
2027	BM	OMS
2028	OMS	EU
2029	EU	UNICEF